

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 MAI 2019

Présents : Jérôme DEBARREIX, Pierre LORTON, Jean-Claude MICHEL, Claire DAUVERGNE, Gérard DUMONT, Joëlle JOCAILLE, Anthony LABROSSE, Bernard PLASSON, Mathilde VIDAL.

Excusés : Philippe CHALOYARD (pouvoir à Jérôme DEBARREIX), Didier NEULAS (pouvoir à Jean-Claude MICHEL)

1 – Approbation du procès-verbal du 28 mars 2019

Validé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2 – Sécurisation des voies communales

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Roger MARTI demandant la limitation de vitesse à la Queue du Renard suite à de nombreux chats écrasés sur cette route. Des riverains ont également signalé des vitesses excessives sur cette portion.

Le Conseil décide à l'unanimité des présents de limiter la vitesse à 50 kilomètre-heure par arrêté municipal ainsi que la pose d'un panneau signalétique afin de sécuriser ce lieu dit.

3- Point adressage

Monsieur le Maire informe de l'avancement du dossier sur l'adressage des voies communales. Il précise qu'il restera à recenser le nombre de panneaux à mettre sur chaque voie. Chaque groupe de travail sera chargé d'indiquer ces informations.

Une subvention pour l'amende de police va être demandée par le Secrétariat de Mairie afin de pouvoir acheter les panneaux en 2020.

4 – Rapport annuel du SPANC

Monsieur Pierre LORTON présente le rapport annuel du SPANC. Il informe d'un remboursement de la participation de Dyo lors de la création du SPANC de 700 €, majorée de frais d'étude engagés fixé forfaitairement à 850 €. La commune recevra donc la somme de 1550 €.

5 – Compte-rendu du SYDESL

Monsieur Jean-Claude MICHEL fait le compte-rendu de la réunion du SYDESL du 18 avril dernier à savoir la liste des travaux faits et à faire sur les différentes communes ; en vue de la signature du futur contrat de concession avec Enedis, les négociations entre les signataires ont débuté en septembre 2018 ; 25 bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été installées sur le territoire de la Saône et Loire ; Le SYDESL accompagne les Collectivités vers la transition énergétique et propose un conseil en énergie partagé qui permettra aux Communes d'optimiser leurs travaux pour consommer moins et mieux l'énergie.

Monsieur le Maire propose de faire un point sur l'éclairage du Village, dans le cadre des économies d'énergie, à savoir :

Le Bourg : Coupure à 20h00 le lundi, mardi, mercredi et jeudi
 Coupure à 23h30 le vendredi, samedi et dimanche

Mans et

le Vieux Bourg : Coupure à 20h00 tous les jours

6 – Tour de garde élections européennes du 26 mai

Monsieur le Maire propose d'établir les tours de gardes des élections européennes qui seront les suivants :

08h00- 10h00 : Mathilde VIDAL – Anthony LABROSSE

10h00-12h00 : Jérôme DEBARREIX – Jean-Claude MICHEL

12h00-14h00 : Didier NEULAS – Philippe CHALOYARD

14h00-16h00 : Gérard DUMONT – Joëlle JOCAILLE

16h00-18h00 : Bernard PLASSON – Pierre LORTON

7 – Informations et questions diverses

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'assurance de Monsieur Jacques-Pierre DEVILLARD pour un rendez-vous d'expertise concernant un litige sur un mur longeant un chemin de randonnée, le 27 mai prochain à Mans.

Madame la Secrétaire fait part d'un courrier de l'AMF concernant une demande financière pour la restauration Notre Dame à Paris.

Le Conseil émet un avis défavorable pour le versement d'une aide.

Le Conseil délibère afin d'apporter son soutien au maintien des services de l'ONF.

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée Générale de l'Amicale volontaire du sang a lieu le 27 mai prochain à la Clayette.

La commission de sécurité pour le Rallye du Brionnais a lieu le 21 mai à DYO.

Un devis pour le fleurissement de la Commune a été demandé et s'élève à 560 €.

Le devis sera réétudié afin d'arriver à une somme d'environ 300 €.

Une convention de prestation sera signée par la Commune avec la Communauté de Communes pour l'entretien des chemins des balades vertes.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur DE BONAT de l'école privée de Charolles relatif à une demande de participation de la Commune pour les enfants scolarisés dans cette école.

Le Conseil émet un avis défavorable pour le versement d'une aide financière.

Monsieur Bernard PLASSON, dans un souci de gestion économique, demande à ce que tout achat de fourniture soit validé en amont par les élus responsables.

Monsieur le Maire fait part d'une demande du comité des fêtes de Dyo souhaitant utiliser la 2^{ème} salle de classe pour effectuer des travaux de peinture. Le conseil accepte sous réserve que les sols soient bien protégés.

Philippe CHALOYARD a transmis le résultat de sa rencontre avec Rachel SCHLUMBERGER concernant la mise en location de l'ancienne salle du conseil. Selon elle, l'idée est bonne mais il serait préférable de lancer la location avec des artistes reconnus afin d'en faire la promotion. Ce projet reste à l'étude.

Fin de séance : 23h15